

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 22 MAI 2018 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-huit, le **MARDI 22 MAI**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

**PRESENTS :** Michel FORTUNÉ — François BERROU — Michel BOUILLON — Cécile CHEVREUIL — Thérèse LETOURNEAU-DORGERE — Gilbert FAUCHARD — Roland PAQUET — Lilian BEGUE — Pierrette LEHAY — Jean-Luc DELLIERE — Aurélie VULLO STIENNE — Julie CHARPENTIER — Mickaël COLIBET — Bernard LINAY — Florence LAMBARÉ

Absentes excusées :

Michèle ROBERT ayant donné pouvoir à Gilbert FAUCHARD

Stéphanie HERVAGAULT ayant donné pouvoir à Michel FORTUNÉ

Meggie GENDROT

Secrétaire : Bernard LINAY

Date de convocation : Jeudi 17 mai 2018

Sans observation, le compte rendu de la séance du mardi 3 avril est adopté à l'unanimité.

**QUESTION 1**  
**Délib 2018-05-39**

**COMPTE-RENDU COMMISSION ENFANCE JEUNESSE**

Thérèse LETOURNEAU DORGERE informe l'assemblée des propositions de la commission :

**1 - du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et la MSA pour 4 ans à compter de 2018.**

Un prévisionnel des activités et financier est à réaliser et à présenter à la CAF – MSA avant la signature prenant en compte, s'il y a lieu, le développement de nouvelles activités sur les 4 ans.

Les principaux programmes proposés pour les 11-17 ans sont :

2018	- développement d'1 Temps multi-sports - Camp 3 jours pour la jeunesse - échange franco-finlandais (accueil des finlandais) - pour info : accueil loisirs 4/10 ans de la semaine de Noël reporté à la dernière semaine d'Août juste avant la rentrée scolaire
2019	- Séjour ski en partenariat avec Port Brillet (ça coule de source) - camp 3 jours pour la jeunesse - échange franco-finlandais (séjour en Finlande) - développement d'un temps informel pour la jeunesse (samedi matin ou vendredi soir dans un lieu à définir avec Yann)
2020	- Bourgneuf la folie - séjour été 5 nuits à la montagne
2021	- séjour ski en partenariat avec Port Brillet (ça coule de source) - séjour été 5 nuits à la mer

**2 – de la loi portant engagement national pour l'environnement avec l'obligation de la surveillance de la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments recevant des enfants**

Un équipement de mesure de CO2 mis à disposition par la CCPL sera installé dans les classes semaine 45 et 46. Ensuite et en fonction des résultats collectés, des pratiques seront à mettre en place avec tous les partenaires de l'école pour améliorer la qualité de l'air des classes.

**3 –des nouveaux Rythmes Scolaires**

Paraphe

Michel FORTUNE

PV-2018-05

-Maintien de la semaine scolaire à 4 jours ½ comprenant le mercredi matin pour le bien être de l'enfant et lui permettre un meilleur apprentissage des fondamentaux sur 5 matinées,

-Arrêt des TAP dans leur forme actuelle.

Aussi, suite aux rencontres avec les parents, enseignants, le conseil d'école de l'Ecole Publique, puis le retour de la réunion des parents de l'Ecole Saint-Joseph, la commission propose l'organisation de la semaine scolaire comme suivant :

Temps Scolaires :

JOURS	Horaires matin	Horaires après-midi
Lundi – mardi – jeudi - vendredi	<b>9 h – 11 h 45</b>	<b>13 h 30 – 16 h</b>
Mercredi	<b>9 h – 12 h</b>	

**Pause méridienne : 11 H 45 – 13 h 20**

Les Nouvelles Activités Pérисcolaires :

JOURS	HORAIRES	ACTIVITES
LUNDI - MARDI JEUDI - VENDREDI	<b>16 h - 17 h</b>	<u>16 h-16h15</u> : détente des enfants sur la cour de chaque école (jeux propres au NAP)
		<u>16 h 20 - 16 h 30</u> : regroupement des enfants des écoles sur les sites et goûter
		<u>16 h 30 - 16 h 55</u> : temps calme en autonomie (écoute de musique, lecture, jeux de société, retour sur les apprentissages scolaires, exercices autour de la concentration, relaxation, bien être...) <u>16 h 55 - 17 h</u> : regroupement au périscolaire
	<b>17 h - 17 h 15</b>	Départ dans les familles
	<b>17 h 15 - 19 h</b>	temps périscolaire

La tarification NAP et PERISCOLAIRE à compter de la rentrée 2018

Accueil	horaires	non imposable	imposable
<b>NAP</b>	<b>16 h - 17 h</b>	0,60 €	0,65 €
<b>PERISCOLAIRE</b>	<b>matin</b>	1,60 €	1,70 €
	<b>7 h - 8 h 45</b>		
	<b>soir</b>	1,20 €	1,30 €
	<b>17 h 15 - 19 h</b>		

Aussi, après débat, et levée de séance pour donner la parole aux représentants de l'Ecole St Joseph présents dans la salle, par un vote à main levée par 14 OUI et 3 ABSTENTIONS

Le Conseil Municipal,

**VALIDE** les propositions de la commission Enfance Jeunesse exposées ci-dessus.

<b>QUESTION 2</b> <b>Délib 2018-05-40</b>	<b>POLE ENFANCE – LOCAUX PERISCOLAIRES : DEMANDE AIDE CONTRAT DE RURALITE</b>
--	---

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'attribution de la DETR pour le projet du POLE ENFANCE et que dans le cadre des demandes de tirages annuels, cette opération pour les locaux périscolaires d'un montant de 527 778.76 € HT soit 633 334.51 € TTC peut bénéficier d'une aide financière régionale au titre du Contrat de ruralité 2017 – 2020.

Aussi, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**SOLLICITE** l'attribution de la subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement-contrat de ruralité 2017-2020 pour le Pole Enfance : locaux périscolaires.

**AUTORISE** le Maire à déposer le dossier auprès de la Préfecture pour un montant d'aide à hauteur de l'attribution votée en Conseil Communautaire du Pays de Loiron.

<b>QUESTION 3</b> <b>Délib 2018-05.41</b>	<b>MIGRATION DE e enfance VERS BL enfance</b>
--	---

Monsieur le Maire précise qu'une présentation de E.enfance vers BL.enfance (logiciel d'inscriptions/de présences/de facturation aux différents services restaurant/périscolaire/TAP/ALSH) a été faite par BERGER LEVRAULT car le contrat actuel passé par la Communauté de Communes du Pays de Loiron avec mise à disposition auprès de 4 communes prendra fin au 31 décembre prochain.

La proposition chiffrée a été faite avec l'adhésion des 4 communes et pourra être modifiée en fonction du nombre définitif des confirmations.

Outre les frais des prestations liés aux installations et paramétrages d'un montant estimatif de 2 877.50 € HT, un contrat de services de 60 mois est proposé moyennant une prestation mensuelle de 133.70 € HT.

Aussi, après exposé le Conseil Municipal,

**CONFIRME** les prestations et contrat de BERGER LEVRAULT pour la gestion informatique des services énumérés ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signature du contrat d'une durée de 60 mois, aux coûts arrêtés en fonction de nombre de collectivités partantes.

<b>QUESTION 4</b> <b>Délib 2018-05.42</b>	<b>ECHANGE EUROPEEN – DELEGATION DONNEE AU MAIRE GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE</b>
--	---

Monsieur le Maire rappelle la confirmation de l'accueil en juillet d'un groupe de jeunes finlandais par le service animation jeunesse dans le cadre du programme Européen ERASMUS+.

Aussi pour permettre la gestion matérielle et financière de ce séjour, le Conseil Municipal à l'unanimité

**DONNE DELEGATION** à Monsieur le Maire pour la signature des conventions, la gestion des dépenses et recettes liées à ce séjour.

**AUTORISE** le Maire à procéder au remboursement auprès de l'association finlandaises SIRIUS à TURKU des billets d'avion et frais de trajet des jeunes et accompagnateurs sur production d'états justificatifs.

<b>QUESTION 5</b> <b>Délib 2018-05-43</b>	<b>MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX SUPPRESSION et CREATION DE POSTE</b>
--	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réussite au concours d'ATSEM de Patricia FOURNIER et sur sa proposition, le Conseil Municipal après avis du Comité Technique, se prononce à l'unanimité favorablement à :

**-La suppression et création des postes ci-dessous à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :**

- d'Adjoint technique service Ecole à temps incomplet 29.50/35ème et à la création du poste d'ATSEM Principal de 2ème classe à 29.50/35ème

<b>QUESTION 6</b> <b>Délib 2018-05-44</b>	<b>TERRITOIRE D'ENERGIE (SDEGM) : MODIFICATION DES STATUTS</b>
--	--

François BERROU, représentant élu du Syndicat départemental de l'Electricité et du Gaz présente les modifications apportées aux statuts à savoir :

-Dénomination : SDEGM au profit de la nouvelle dénomination « **Territoire d'énergie Mayenne** » : **TE53**

Paraphe

Michel FORTUNE

PV-2018-05

-Intégration de l'exercice de la compétence : « RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID »

-Introduction de nouvelles dispositions : Enjeux de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte permettant à TE53 de prendre des participations dans des sociétés de projets, d'ouvrir la possibilité de créer une Société d'Economie Mixte (SEM) en lien avec la compétence infrastructure de recharge pour véhicules au gaz

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les nouveaux statuts de TE53

**QUESTION 7  
Délib 2018-05-45**

**SIGNATURE CONVENTION AVEC SAUR - INSTALLATION D'UN POINT RELAIS EAU**

Monsieur le Maire expose la rencontre avec les représentants de la SAUR, société qui assure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et pour une durée de 8 ans le service d'eau potable délégué par le SIAEP Centre Ouest Mayennais.

Pour renforcer la qualité du service, Saur s'est engagée à mettre en place un relais eau au niveau de l'Agence Postale Communale du Bourgneuf-la-Forêt.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal est sollicité pour émettre un avis sur cette proposition de services complémentaires au sein des locaux de la mairie, de mettre en commun les moyens humains et matériels et d'améliorer ainsi le service de proximité rendu aux usagers du service public de l'eau.

Après une formation, les agents de la mairie pourront :

- INFORMER le client sur les différents services de SAUR,
- ACCOMPAGNER le client sur les modalités de règlement de sa facture,
- REALISER quelques opérations financières relatives au paiement des factures.

Une convention fixe les conditions dans lesquelles les services SAUR sont proposés par la mairie du Bourgneuf-la-Forêt. Celle-ci est passée pour une durée d'UNE ANNEE renouvelable, à partir du **1<sup>er</sup> octobre 2018** moyennant une participation financière versée par SAUR à la commune de **1 800 €/an**.

Après avoir pris connaissance de la convention à passer et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**EST FAVORABLE** à l'installation d'un point relais EAU au sein des locaux de la mairie,  
**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec SAUR

**QUESTION 8  
Délib 2018-05-46**

**SIGNATURE CONVENTION AVEC SAUR - VERIFICATION DES POTEAUX INCENDIE**

Après présentation par Monsieur le Maire de la convention proposée par SAUR pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de confier à la Société SAUR le contrôle et l'entretien des poteaux incendie présents sur la commune en une seule fois sur la prochaine période de 3 ans pour les prestations suivantes :

- Mesure du débit et de la pression,
- Contrôle de la pression statique
- Contrôle de débit 1 bar

moyennant une prestation de **37.10 € HT/poteau/**.

Les frais de réparations et fournitures de pièces si nécessaire seront facturés en sus.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'une durée de 3 ans..

**QUESTION 9  
Délib 2018-05-47**

**ADHESION AU RGPD DU CENTRE DE GESTION 53**

Monsieur le Maire explique que le RGPD (Règlement Général de Protection sur la Protection des Données) apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. Au regard de ces nouvelles obligations imposées et des moyens en inadéquation des collectivités pour la désignation d'un délégué à la Protection des Données et à la mise en place de ce règlement, le Centre de Gestion propose de mutualiser son expertise et ses moyens tant en

Paraphe

Michel FORTUNE

PV-2018-05

personnel qu'en solutions informatiques par la mise à disposition de son délégué à la Protection des Données.

La prestation devrait être de l'ordre de 560 € la première année puis 280 € euros les années suivantes en fonction de nombre de collectivités adhérentes.

Après exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 53 et d'autorise le Maire à désigner le Délégué à la Protection de Données du CDG53, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

**QUESTION 10**  
**Délib 2018-05-48**

**AVIS SUR ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION D'UN  
ELEVAGE DE VEAUX SUR ST HILAIRE DU MAINE**

Le Maire expose à l'assemblée les informations portées à la note explicative de synthèse jointe à la convocation du Conseil Municipal relative à la consultation du public sur la demande d'enregistrement de Monsieur Jérôme GADREAU en vue d'exploiter un élevage de 424 veaux de boucherie au lieu-dit « la Haute Belhardière » à Saint-Hilaire-du Maine.

L'exploitation d'un élevage de 200 places existe déjà. Le projet de Monsieur Jérôme GADREAU porte sur la création de 224 places supplémentaires pour arriver à un effectif de 424 veaux de boucherie avec une exportation des effluents produits vers des surfaces situées sur la commune de La Baconnière et de Saint-Hilaire du Maire.

Après en avoir délibéré par 16 OUI et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal

**EMET un avis favorable** à la demande d'enregistrement présentée par Monsieur Jérôme GADREAU, domicilié au lieu-dit « Le Minerai » au Bourgneuf-la-Forêt, en vue d'exploiter un élevage de 424 veaux de boucherie, au lieu-dit « La Haute Belhardière » à Saint-Hilaire-du-Maine.

**QUESTION 11**

**ETUDE D'INONDABILITE VC DES BROSSES**

Suite à des problèmes de montée en eau du ruisseau le long du chemin des Brosses, le Syndicat du Bassin du Vicoin a confié à HYDROCONCEPT la réalisation d'une étude sur le risque d'inondation.

Cette étude a pour objectif de définir les débits ainsi que la solution d'aménagement dans le but d'une transparence hydraulique de l'ouvrage lors d'une crue décennale.

Le site aval est un nœud hydraulique où trois ruisseaux se rejoignent.

En plus des canalisations existantes, il est proposé :

-de passer du diamètre 400 à 600 le pont d'accès à la propriété de Eric CHAUVIERE

-de reprendre les canalisations provenant de la propriété de Patrick JOLIVIER

-de remplacer la buse Ø 400 au droit de chez Mme BEAUDOIN en pont cadre de 100 x 75 sur une longueur de 15 m

La réalisation d'un enrochement berge droite pour protéger la chaussée sur une dizaine de mètres.

Le coût total de l'opération est estimé à 16 840 € HT pris en charge pour la partie hydraulique par le SBV (15 940 € HT) et pour la partie voirie par la commune (900 €).

Après exposé, le Conseil Municipal unanime valide le projet avec prise en charge des travaux de voirie.

**QUESTION 12**

**MISION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR REALISATION DE  
SANITAIRES ET AIRE DE SERVICE POUR CAMPING CARS**

Roland PAQUET, responsable bâtiments donne le montant des honoraires proposés par Marine FERVEL pour assurer une mission de maîtrise d'oeuvre comprenant l'établissement de la Déclaration de Travaux pour le projet de sanitaires publics et aire de service pour camping-cars route de Fougères : 1 764 € TTC.

Le Conseil Municipal valide le devis.

**QUESTION 13**  
**Délib 2018-05-49**

**RETRAIT VENTE LOT 36 LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE  
REPONSE PREFECTURE SUR MODIFICATION PRIX DE VENTE  
DU TERRAIN**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3 avril décident de la vente du lot **36 de 574 m<sup>2</sup>** à Monsieur Quentin LEVEQUE et Madame Solène GLET domiciliés à LA GRAVELLE.

Après rencontre avec l'architecte conseil missionné par la commune sur ce lotissement, le projet d'habitation retenu amène à envisager des modifications que les acquéreurs ne souhaitent pas réaliser.

Aussi, par courrier en recommandé du 11 mai courant, Monsieur LEVEQUE et Madame GLET annulent l'acquisition du lot 36 du lotissement de la Beulotière.

Le Conseil Municipal prend acte de cette annulation et remet donc en vente le lot 36.

Prix de vente du terrain :

Suite à notre interrogation, la Préfecture précise que la décision de diminution du prix du terrain ne pourrait être admise qu'en raison de motifs d'intérêt général et il convient d'analyser avec attention le risque de contentieux.

Dans le moment le Conseil Municipal maintient le prix en l'état

**QUESTIONS DIVERSES**

Travaux de voirie lotissement de la Beulotière :

Le délai de 5 ans de réalisation de la voirie définitive est expiré. Considérant le nombre de parcelles restant à vente, il est proposé de procéder dans l'année à une réfection de la voirie

Information sur le marché de voirie 2018

Gilbert FAUCHARD, responsable voirie précise que le marché global a été passé avec SECHE /FTPB pour un montant total sur les 4 communes de 185 586.60 € TTC dont pour le Bourgneuf-la-Forêt : **87 634.94 € TTC** (l'option VC Brosses n'a pas été retenue du fait de l'étude d'inondabilité) dont 25 796 € sortie de la Guéretterie / sur un estimatif de 95 495.74 €

Le contrat d'honoraires de INGERIF a été ajusté avec une moins-value de 471.84 € TTC sur 5 840 € TTC.

Information sur libération de deux locaux professionnels

Dr DUVAL rue Saint-Gilles au 1<sup>er</sup> juillet 2018

Le Cabinet INGERIF Place de l'Eglise au 10 juillet 2018

Ces vacances vont être portées à la connaissance du service économique de la CCPL

Réalisation d'un adressage :

Pour permettre que chaque logement ou local puisse être raccordé d'ici à 2020-2021 à la fibre optique, chaque bâtiment doit disposer d'une adresse précise avec un numéro.

Il est donc indispensable que chaque mairie lance un chantier adressage le plus tôt possible. Une rencontre est prévue par les services de la poste qui peuvent nous accompagner dans ce travail.

Courrier de l'Association Pétanque

La demande de l'association Pétanque de rechargement en sable sous l'abri et terrain en aval sera étudiée et confirmée par la commission Aménagement

Accueil de 5 jeune Guinéens

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la présence de 5 jeunes personnes de nationalité Guinéenne au 3 Place de l'Acacia, dans un logement mis à disposition par le propriétaire.

Ils sont accompagnés, en l'attente de vérification de leur identité et âge, par des structures, des bénévoles. Un secours d'urgence a été attribué par le CCAS.

Rencontre avec M. CUIEC de la DDFIP

Monsieur CUIEC s'est déplacé en mairie pour informer la commune de la fermeture de la Trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier prochain pour des raisons de restrictions budgétaires et une baisse d'activité due à la dématérialisation des procédures et notamment au prélèvement à la source et disparition à terme de la taxe d'habitation.

Paraphe

Michel FORTUNE

**PV-2018-05**

---

Des permanences seront assurées pour les périodes de déclaration des revenus et à la réception de l'avis d'imposition.

Il a été demandé que ces permanences soient assurées pour moitié à la Maison de Pays et au Bourgneuf-la-Forêt, lieu d'implantation et d'habitude des contribuables depuis 1960.

Recensement de la population en 2019

Début 2019, la commune procédera au recensement quinquennal de la population.

Séance levée à 0 heures 10 mn

Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 18 juin 2018